



SCBSM

## SCBSM : Proposition de distribution de 0,15 € par action Assemblée générale mixte 2022

Paris, le 31 octobre 2022 – SCBSM, foncière cotée sur Euronext Paris, annonce que ses actionnaires seront convoqués en Assemblée générale mixte, le 14 décembre 2022. À cette occasion, la société proposera le versement d'un coupon de 0,15 € par action<sup>1</sup>.

Cette distribution est rendue possible par la qualité des résultats, illustrée notamment par un bénéfice net (33,8 M€) et un résultat récurrent (8,8 M€) à un niveau record au 30 juin 2022. La société peut également s'appuyer sur la solidité de ses actifs, dont 84% du patrimoine immobilier est constitué de bureaux parisiens, une structure financière saine (trésorerie brute de 40 M€ et aucune échéance majeure de remboursement avant 2026) et des réserves de liquidités grâce aux actifs périphériques.

L'ensemble des documents préparatoires à l'Assemblée Générale ainsi que les modalités de participation seront mis à la disposition du public sur le site Internet de la société dans les délais légaux.

### A propos de SCBSM :

SCBSM est une foncière cotée sur Euronext à Paris (FR0006239109 - CBSM) depuis novembre 2006. Le patrimoine immobilier du Groupe s'élève à 441 M€, dont environ 84% situé à Paris QCA. SCBSM dispose du statut SIIC et fait partie de l'indice IEIF SIIC France. Plus d'informations sur [www.scbasm.fr](http://www.scbasm.fr).

### Contacts ACTUS finance & communication :

Investisseurs :  
Jérôme Fabreguettes-Leib  
01 53 67 36 78  
[scbsm@actus.fr](mailto:scbsm@actus.fr)

Journalistes :  
Manon Clairet  
01 53 67 36 73  
[mclairret@actus.fr](mailto:mclairret@actus.fr)

<sup>1</sup> Distribution exceptionnelle de prime d'émission